

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
Demande relative à la création d'un site Griesheim-Près-Molsheim	e de transit, regroupement ou tri des déchets	dangereux - rubrique 2718-1, à					
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	TG Service						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. GEISSEL, gérant de la société TG Serv	vices					
RCS / SIRET 8 0 8 7 1 4 2	6 5 0 0 0 1 0 Forme juridique	Société à responsabilité limitée					
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au						
1 a) projet soumis à examen au cas par cas	Rubrique ICPE 2718 (A)						
4. Caractéristiques générales du projet							

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société TG Services est spécialisée dans le nettoyage industriel, l'hydrocurage et la vidange de fosses. 50% des déchets récupérés proviennent d'interventions en urgence suite à des problèmes sur ouvrages d'assainissement ou pollution accidentelle. Le reste provient de contrats réguliers. Le site accueille les bureaux de la société, un parc de véhicules/engins, une aire de lavage et des aires de transit/regroupement de déchets dangereux et non dangereux. Une station service est implantée sur site (elle appartient à un autre exploitant : TRANSPORTS GEISSEL - rubrique 1435 DC) à usage exclusif des sociétés TG Services et Transports GEISSEL. TG Services souhaite mettre à jour la situation administrative de l'exploitation au regard de la rubrique 2718-1 de la nomenclature ICPE et installer une nouvelle installation de tri des eaux hydrocarburées via la décantation. L'installation aura pour objectif de séparer les différentes phases des eaux hydrocarburées par simple action physique (sans ajout de produit chimique ou autre action que la décantation) pour permettre une revalorisation énergétique des hydrocarbures liquides et boueux vers des centres spécialisés. L'installation comprendrait plusieurs fosses de dépotage, décantation, relevage, rejet, des dégrilleurs et séparateurs, une pompe de relevage, deux cuves de décantation de 20 m3 chacune et une cuve de stockage des hydrocarbures double peau enterrée de 20 m3.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'exploitant souhaite exploiter des activités de regroupement, transit et tri de déchets dangereux et non dangereux sur son site de Griesheim Près Molsheim et créer une installation de tri des eaux hydrocarburées par décantation afin de permettre une meilleure revalorisation énergétique des déchets triés sur site. Les déchets dangereux et non dangereux stockés temporairement sur site sont issus des opérations de curage et de vidange conduites chez les clients de la société TG Services. Le stockage permet d'optimiser les transferts en centre de traitement ou de destruction. La mise en place du système de décantation des eaux hydrocarburées permettra également de diminuer les volumes de liquides hydrocarburés à traiter hors site et donc une optimisation des coûts pour la société TG Services. Pour mémoire, les déchets hydrocarburés récupérés par TG Services sont généralement composés à plus de 80 % d'eau. Les 20 % restants constituent un mélange de boues et d'hydrocarbures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'installation de décantation sera implantée sur une surface bétonnée. Pour éviter tout risque de pollution, le bassin sera réalisé en béton armé C35XA3. Le calcul de qualité/densité du béton à prévoir sera réalisé de manière à limiter le risque de fissures du béton et donc de fuite. La cuve de stockage enterrée sera double peau et pourvu d'un système de détection de fuite avec report d'alarme. Les cuves de stockage ariennes de 20 m3 seront mises en place dans une rétention permettant le stockage de 20 m3 en cas de rupture d'une des cuves. La rétention sera pourvue d'une surverse vers la fosse de rejet, ainsi en cas de rupture de la seconde cuve, les eaux polluées seront stockées dans la fosse de rejet. Les eaux de rejets seront rejetées via une pompe de refoulement actionnée manuellement par un technicien après contrôle visuel des eaux.

Sous le radier une membrane d'étanchéité sera mise en place avec un relevé le long des parois. Un complexe drainant sera installé entre la membrane et le béton. Ainsi en cas de fuite au niveau du béton, le produit sera contenu dans la membrane d'étanchéité, récolté par la base drainante et acheminé vers le regard de sécurité.

L'installation de décantation sera partiellement couverte, notamment au droit des bassins ouverts qui pourraient être soumis aux précipitations (zone de dépotage). Deux murs seront érigés, côtés Sud et Ouest. Ils ne s'élèveront pas jusqu'à la couverture mais s'arrêteront préalablement pour laisser une ventillation naturelle s'opérer sur toute la structure

La nature des travaux ne portera pas atteinte aux milieux humain, physique et naturel. Il s'agira de travaux ponctuels, peu invasifs, sur une zone d'activité déjà urbanisée et sur une parcelle imperméabilisée. Les travaux seront réalisés sur une durée de 3 mois environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fonctionnement de la zone de décantation :

L'installation sera installée sur une surface bétonnée. Le dépotage des mélanges boues et eaux hydrocarburées sera effectué dans la fosse dédiée à cet effet. La décantation des boues est réalisée minimum 24 h dans la fosse de dépotage. L'ouverture des vannes selon les niveaux mesurés des eaux / boues permet ensuite un transfert gravitaire des liquides vers la fosse de relevage. Les boues et les sables sont dirigés vers la zone de décantation des boues à l'aide d'un engin type pelle preneuse. La décantation des liquides dure ensuite 48h dans une des cuves de décantation de 20 m3. Un système de vannage équipé de détection des densités situé au fond des cuves permettra le transfert des eaux vers le bac de rejet et des hydrocarbures vers la cuve de stockage enterrée. Après contrôle, les eaux passeront via le séparateur d'hydrocarbures puis seront rejetées vers le réseau des eaux usées. Une convention avec le SDEA sera établie en ce sens. La cuve de stockage sera vidée régulièrement et les déchets liquides hydrocarburés transférés en centre de traitement agréé. Les boues hydrocarburées, une fois réessuyées sont ensuite transférées en centre de traitement agréé. Afin de respecter les obligations de la règlementation ICPE, les stockages de matériaux dangereux ne dépasseront pas les 49 t.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou serc nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	a-t-il soumis ? sation(s).				
Le projet est soumis autorisation IC	PE.					
Une étude de dangers est en cours concernant les risques explosions.						
	projet et superficie globale de l'opération - préciser : deurs caractéristiques	les unités de mesure utilisées Valeur(s)				
capacité de stockage sur site :	deors caracteristiques	MAXIMUM 49 t TOUT DECHETS				
capacite de stockage sur site .		DANGEREUX CONFONDUS				
volumes de déchets dangereux sus	ceptible de transiter sur le site / an :	2 650 t				
surface totale de l'emprise : surface des bâtiments existants :		1,91 ha 1 899 m2				
	déchets dangereux et non dangereux :	1 260 m2				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7				
d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 48° 5	50.81"26 Lat. 7 51.61"37				
18 rue de l'Energie, 67870 Griesheim-près-Molsheim	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),					
Newton designation of the state	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à					
+	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :					
	Point de départ : Long°_	'"_ Lat°'"_				
	Point d'arrivée : Long ° _	'" Lat°'"_				
	Communes traversées ;					
		AND THE RESERVE OF THE PARTY OF				
	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6				
4.7 Stagit il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X				
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue					
environnementale ?						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les					
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut		4				
		1 4 6 4 1				
		1194.0.1.124				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le site se trouve au sein de la ZNIEFF de type II « milieux agricoles à grand hamster et crapaud vert au Sud de la Bruche » (420030465). Il se trouve également en bordure de la ZNIEFF de type I « Sablière Lerchenthal à Griesheim-près-Molsheim » (420030438).
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		\times	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\times	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	Le site est placé dans le périmètre éloigné du captage en eau potable de Griesheim.
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		\boxtimes	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Un diagnostic faune flore a été réalisé en 2022. Les habitats du site et d'entraîner des de ses environs présentent de faible capacité d'accueil. Le site est perturbations, des cloturé ce qui le rend peu perméable à la faune (hors oiseaux et dégradations, des chiroptères qui peuvent traverser ponctuellement le site). destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	\times	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	\times	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\times	Les activités seront localisées dans une zone éloignées des habitations (> 200m). Les opérateurs du site seront formés aux risques et porteront les EPI adaptés lors de leur intervention. Les opérations auront lieu en espaces ouverts, largement ventilés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	La circulation générée par l'activité actuelle sera la même après l'installation de la nouvelle installation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	A proximité des bassins et des cuves, des odeurs d'hydrocarbures seront dégagées (fractions volatiles par opposition aux fractions lourdes). Toutefois, les installations sont en plein air et aucune action mécanique n'est réalisée, il ne s'agit que de dépotage, décantation et passage d'une fosse / cuve à une autre. Les odeurs seront donc très localisées.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	\boxtimes		Composés volatils des hydrocarbures qui seront rejetés dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Sur site on distinguera trois types de rejets liquides: les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales (stockées dans un bassin de rétention); et les eaux de « process » récupérées après décantation. Ces derniers rejets seront rejetés au réseau et une convention sera mise en place avec le SDEA pour ces eaux potentiellement polluées. Des prélèvements avant rejet seront réalisés pour vérifier les concentrations résiduelles et s'assurer de leur compatibilité avec les exigences de SDEA.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		\times	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×		
			\times		
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :	
		1			
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :					

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les principaux impacts environnementaux pouvant être générés par l'installation résultent des accidents qui pourraient survenir en phase d'exploitation et avoir des conséquences sur les sols et les eaux souterraines et superficielles. Des mesures d'évitement sont mises en place par l'exploitant, grâce à la formation de son personnel, les matériaux mis en oeuvre pour les installations (béton armé par exemple), la réalisation de contrôles visuels et analytiques sur les rejtets. Des mesures de réduction des impacts d'accidents seront également mis en place (bac de rétention, drainage, matériel d'intervention à disposition).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La demande d'autorisation d'exploiter présentera tous les détails du process et les données techniques permettant de valider les conditions d'exploitation, conformément à la réglementation ICPE. L'activité sera exercée dans une zone non riveraine des habitations, sur un sité déja industrialisé et imperméabilisé. Le projet concerne la modernisation de l'installation pour réduire la quantité de déchets produits. Le nombre de cases cochées OUI étant très faible, les enjeux environnementaux sont peu nombreux, et sont déja intégrés dans le dossier ICPE. Ainsi, la soumission à l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour encadrer les conditions d'exploiter le site qui seront reprises via un AP si la Préfecture valide le dossier ICPE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

,	3.1 Annexes obligatoires	H
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 1 : Plan de localisation des ZNIEFF sur le secteur d'étude relative à la partie 5
- Annexe 2 : Plan de localisation des périmètres de protection AEP sur le secteur et DUP relative à la partie 5
- Annexe 3 : Etude faune flore habitats réalisée par ARCHIMED Environnement relative à la partie 5
- Annexe 4 : Synoptique de lexploitation
- Annexe 5 : Détails du projet, plans et schémas de l'installation et du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Griesheim Près Molsheim

le, 22/11/2022

Signature